



Membres du Bureau en exercice : 15

▶ Présents : 15

▶ Votants : 15

Date d'affichage de la convocation : 12/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° BC / 25/ 2021
Séance du 18/ 10 / 2021

Le 18 octobre 2021 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 12 octobre 2021 - s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de Groupe Ouest, à Plounéour-Brignogan-Plages, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra		X	Représentée par Estelle Balcon
KERNOUES	BÉLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal		X	Représenté par Jean Clément Zion
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Xavier FRANQUES

Création d'une prime exceptionnelle abattoir : découpe en chambre froide

Un client de l'abattoir demande des coupes de carcasses en chambre froide avant expédition. Pour différentes raisons, après 2 mois d'externalisation de la prestation, il apparaît nécessaire d'internaliser la prestation à court terme. Actuellement, un opérateur de l'abattoir est formé à la découpe.

Cependant, les conditions de travail sur ce poste sont pénibles : il faut passer plusieurs heures dans la chambre froide à faire de la coupe.

Cette pénibilité n'est pas prise en compte dans la convention collective nationale des entreprises de l'industrie et des commerces en gros des viandes qui s'applique au personnel de l'abattoir.

Aussi, il est proposé de mettre en place une prime exceptionnelle hebdomadaire de 30€ brut qui serait versée à l'ouvrier d'abattoir qui effectuera ce travail.

La Présidente propose au bureau d'approuver la mise en place d'une prime exceptionnelle liée à la découpe en chambre froide, à compter d'octobre 2021. Cette prime, d'un montant hebdomadaire de 30 € brut, sera versée le mois suivant la réalisation de cette mission.

Décision : Adopté à l'unanimité.

La Présidente
Claudie BALCON